

SOMACO
SAS au Capital de 269 775 Euros
Siège Social : 5 Rue du Port
95 260 MOURS
R.C.S. PONTOISE 304 047 285

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2025**

Le 25 janvier 2025, à 10 heures, les associés de la SAS SOMACO, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent FUMMI, président de la société.

Sont présents ou représentés les associés suivants :

- Monsieur Laurent FUMMI, titulaire de	1797 actions
- Monsieur Patrice FUMMI, titulaire de	1796 actions
- Madame Corinne FUMMI, titulaire de	2 actions
- Monsieur Pierre FUMMI, titulaire de	2 actions

Soit quatre associés détenant 3597 actions sur les 3597 actions émises par la société.

Le président constatant que l'ensemble des associés étant présents à l'assemblée déclare que celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général à effet du 1^{er} février 2025;
- Pouvoirs.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- Le rapport de la Présidence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Lecture est donnée du rapport de la Présidence.

Le président donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Aucune demande n'étant formulée, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la présidence, prend acte de la démission de Patrice FUMMI, de ses fonctions de directeur général de la société à effet du 1er février 2025, pour raisons personnelles.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à Monsieur Patrice FUMMI, pour l'exécution de son mandat depuis son entrée en fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les formalités de publicité légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, lecture faite, a été signé par l'ensemble des associés.

Laurent FUMMI

Signé par Laurent FUMMI
Le 27/01/25

ID: tx_q5ZkZ8ABqA28

Signed with
Universign

Patrice FUMMI

Signé par Patrice FUMMI
Le 27/01/25

ID: tx_q5ZkZ8ABqA28

Signed with
Universign

Corinne FUMMI

Signé par Corinne FUMMI
Le 27/01/25

ID: tx_q5ZkZ8ABqA28

Signed with
Universign

Pierre FUMMI

Signé par Pierre FUMMI
Le 27/01/25

ID: tx_q5ZkZ8ABqA28

Signed with
Universign